



LA VIE DE L'ORDRE

La lettre d'échange et d'information du Conseil de l'Ordre des Médecins de Meurthe et Moselle

MARS 2015

NUMÉRO 9

EDITO :

Le loup, le chien, les cigales et les fourmis

La satire et la caricature collent depuis si longtemps à notre culture qu'il est utopique de vouloir la recouvrir même d'un voile de pudibonderie. Ce bon LA FONTAINE, avec son fabuleux talent, dénonçait déjà en son temps le confort et la facilité qui se paient toujours en retour par le sacrifice de l'indépendance et de la liberté. Vers qui se tournera l'aria des cigales d'aujourd'hui, contraintes d'accepter les entraves du chien, quand leur sera comptée la liberté du choix et de l'accès à un praticien. Vers les fourmis lassées de s'être époumonées sans avoir été écoutées ?

Bonne lecture

Dr Eric Imbault

CDOM 54

Actions et ambitions

Le mot du Président :

Dr Bruno Boyer

Par votre vote, vous avez renouvelé votre conseil départemental. Je me joins à l'ensemble des Conseillers pour vous remercier de votre confiance. Le conseil a élu chacun des 8 membres de son Bureau. Les médecins y sont représentés quel que soit leur exercice professionnel : 4 médecins généralistes et 4 exerçant d'autres spécialités, 5 médecins libéraux et 3 hospitaliers ou salariés. Malheureusement, le nord du département est très sous-représenté, comme le montre la carte au verso et la parité femmes-hommes est loin d'être suffisante : une seule consœur au Bureau, 6 femmes parmi 38 Conseillers titulaires et suppléants ... L'Ordre de tous les médecins doit progresser pour que l'équilibre soit meilleur. Nous nous efforcerons, par notre action **à votre service dans l'intérêt des patients**, de vous convaincre de venir nous rejoindre lors des prochains renouvellements !

Que fait l'Ordre ? ! :

Le Travail des Commissions

Les commissions répondent aux différentes missions du CDO, étudient les dossiers et rendent une synthèse pour permettre d'éclairer le Conseil Plénier qui est le seul habilité à statuer.

Commission Démographie, Gardes et Succession : Responsable Dr V. ROYAUX
Œuvre à la pérennité du volontariat de la permanence des soins et à recueillir les aspirations des jeunes confrères, afin de leur proposer des possibilités d'installation, de collaboration ou de succession d'un confrère.

Commission des Contrats et Conventions : Responsable Dr E. ABRAHAM
Se charge d'étudier les documents concernant les modalités d'exercice des médecins (contrats de travail, cession/association,...) afin de vérifier que ceux-ci contiennent les éléments essentiels au respect du code de déontologie. Elle étudie également les demandes de site supplémentaire d'exercice en tenant compte de la nature de la demande, du contexte démographique local et du respect de la continuité des soins

Commission Entraide et Prévention Insécurité : Responsables Drs Y. BOITEL et J.L. FENOT

Se charge de l'examen des demandes de réduction ou d'exonération de cotisation, de l'assistance aux médecins en difficulté et à leurs familles. Elle peut être saisie à la demande en cas d'urgence. Elle examine également les problèmes d'insécurité.

Commission Nouveaux Médecins : Responsable Pr A. GERARD
En charge de recevoir les remplaçants non-inscrits ainsi que les jeunes médecins inscrits, individuellement ou collectivement (1 ou 2 fois/an) ainsi que les médecins venant d'autres départements.

Commission Doléances et Plaintes : Responsable Dr F. BRESLER
Etudie les dossiers de doléances et/ou de plaintes afin d'émettre un avis qui sera soumis au Conseil Plénier seul apte à statuer. Ces membres peuvent être amenés à participer, le cas échéant, aux conciliations ou médiations.

Commission Déontologie dans le secteur Médico-Social : Responsable Dr D. CRAUS

Se propose de recenser, de réfléchir et de communiquer un avis sur les écueils rencontrés par les médecins dans leur exercice en milieu médico-social : secret partagé, mesures de protection, maltraitance, fin de vie...

Commission Formation et Pédagogie : Responsable Pr P. DI PATRIZIO

Assure la promotion du DPC et le suivi de l'obligation du DPC pour tous les médecins inscrits. Coordonne des actions de formation sur le thème de la déontologie et en partenariat avec les structures de formation : faculté de médecine, IFSI, maïeutique, pharmacie etc...

Etudie les dossiers de demandes de maîtrise de stage soumises à l'avis ordinal et évalue des prix de thèse sur la thématique ordinale.

Sed Lex :

[Le regard juridique du Pr Bruno Py](#)

Les missions de l'Ordre national des médecins (C. santé publ., art. L.4121-1 et s.).

L'Ordre national des médecins est le représentant de la profession, le garant de la déontologie et le défenseur des principes comme des praticiens

Représentant de la profession : L'Ordre défend l'honneur et l'indépendance de la profession médicale qu'il représente auprès de l'ensemble de la société française (pouvoirs publics, citoyens...). C'est la seule institution française qui rassemble et fédère l'ensemble des médecins, quel que soit leur statut, leur âge, leur mode d'exercice, leur spécialité...

Garant de la déontologie : L'Ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale. A cet effet l'Ordre exerce le pouvoir disciplinaire (CROM, CNOM voire Conseil d'état en cas de pourvoi en cassation).

Défenseur des principes : L'Ordre des médecins est garant de la qualité des soins offerts à la population. Interlocuteur privilégié des patients, il œuvre pour préserver la qualité et la singularité de la relation médecin-patient qui est l'un des éléments fondateurs de notre système de santé.

Défenseur des praticiens : Outre les missions de solidarité entre confrères, l'Ordre peut, devant toutes les juridictions, exercer les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession de médecin, y compris en cas de menaces ou de violences commises en raison de l'appartenance à l'une de ces professions.

VOTRE CONSEIL :

Composition issue des élections du 12 Décembre 2014



38 conseillers au service des médecins de Meurthe et Moselle dans l'intérêt des patients

